

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombres de membres :

En exercice : **33**

Présents : **26**

Représentés : **7**

Qui ont pris part à la délibération : **33**

Date de la convocation : **10/07/2020**

Date d'affichage : **10/07/2020**

**de la commune de COGOLIN
séance du LUNDI 20 JUILLET 2020**

L'an deux mille vingt et le vingt juillet à 18 heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au **Centre Maurin des Maures**, sous la présidence de Monsieur Marc Etienne LANSADE, maire,

PRESENTS : Audrey RONDINI-GILLI – Gilbert UVERNET – Audrey TROIN – Patrick GARNIER – Christiane LARDAT – Geoffrey PECAUD – Sonia BRASSEUR – Francis LAPRADE – Erwan DE KERSAINTGILLY – Jacki KLINGER – René LE VIAVANT – Danielle CERTIER – Jean-Paul MOREL – Franck THIRIEZ – Patricia PENCHENAT – Jean-Pascal GARNIER – Régine RINAUDO – Corinne VERNEUIL – Florian VYERS – Olivier COURCHET – Mireille ESCARRAT – Patrick HERMIER – Isabelle FARNET-RISSO – Kathia PIETTE – Philippe CHILARD –

POUVOIRS : Liliane LOURADOUR à Patricia PENCHENAT / Elisabeth CAILLAT à Marc Etienne LANSADE / Margaret LOVERA à Audrey TROIN / Michaël RIGAUD à Patricia PENCHENAT / Isabelle BRUSSAT à Jacki KLINGER / Christelle DUVERNET à Sonia BRASSEUR / Bernadette BOUCQUEY à Kathia PIETTE /

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Geoffrey PECAUD

A la suite du renouvellement général du conseil municipal, il convient de procéder à la désignation des nouveaux membres de la commission d'appel d'offres (CAO) qui se compose de 5 membres titulaires et de 5 membres suppléants du conseil municipal élus en son sein et présidée par le maire ou son représentant, conformément à l'article L1414-2 du code général des collectivités territoriales.

L'élection a lieu sur une même liste, sans panachage ni vote préférentiel à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Il est proposé au conseil de voter en une seule fois la composition de cette commission et de ne pas procéder au scrutin secret conformément à l'article L2121-21 du code général des collectivités territoriales.

N° 2020/043

ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

CM du 20/07/2020

N° 2020/043

ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment, ses articles L1414-2 et L2121-21,

Après avoir entendu l'exposé qui précède et en avoir délibéré, le conseil municipal, décide :

A L'UNANIMITE DE NE PAS PROCEDER au scrutin secret de ces nominations, conformément à l'article L2121-21 du code général des collectivités territoriales.

Les candidats sont appelés à déposer leurs listes :

Liste LANSADE :

Titulaires

Margaret LOVERA

Christiane LARDAT

Jacki KLINGER

Jean-Pascal GARNIER

Francis LAPRADE

Suppléants

Elisabeth CAILLAT

Jean-Paul MOREL

Michaël RIGAUD

Geoffrey PECAUD

Erwan DE KERSAINT GILLY

Liste ESCARRAT

Titulaire : Isabelle FARNET-RISSO

Suppléant : Mireille ESCARRAT

Les résultats sont les suivants :

33 votants

Sont élus :

Titulaires

Margaret LOVERA : 26 voix

Christiane LARDAT : 26 voix

Jacki KLINGER : 26 voix

Jean-Pascal GARNIER : 26 voix

Isabelle FARNET-RISSO : 7 voix

CM du 20/07/2020

N° 2020/043

ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Suppléants	
Elisabeth CAILLAT	: 26 voix
Jean-Paul MOREL	: 26 voix
Michaël RIGAUD	: 26 voix
Geoffrey PECAUD	: 26 voix
Mireille ESCARRAT	: 7 voix

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le maire,



Marc Etienne LANSARD

